

ASSOCIATION **D**EPARTEMENTALE
D'**A**CTION **S**OCIALE pour les **P**ERSONNELS
du Ministère de l'Intérieur

ASSEMBLEE GENERALE

OCTOBRE 2020 (COVID 19)

Présentations des Bilans et comptes annuels 2019



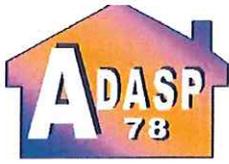
DRCPN SDPAS-BPQVT



12 Rue de Vergennes 78 000 VERSAILLES

Tél. 01 39 50 45 11 adasp78@maisondelapolice.com

www.maisondelapolice.com



Introduction

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID 19 notre Assemblée Générale Ordinaire n'a pu se dérouler normalement en Juin 2020. Les instructions gouvernementales interdisant le regroupement physique de plus de 10 personnes, nous ont contraints à organiser notre AGO par consultation électronique. *(Conformément aux décisions prises lors de la consultation des Membres du conseil d'administration en date du 11 Juin 2020)*

L'Assemblée Générale Ordinaire légalement convoquée, l'ensemble des participants *(Adhérents du 1er collège et délégués du second collège)* ont été destinataires des différents rapports et bilans et ont été invités à voter sur chaque point de l'ordre du jour par voie électronique.

Présentation de l'ADASP Yvelines

L'association ADASP 78 a, depuis 1957, pour vocation, le développement de l'Action sociale, envers les agents du Ministère de l'intérieur du Département des Yvelines et de leurs familles, comme cela est précisé dans notre mission sociale au travers de notre accord de partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture des Yvelines.

L'ADASP Yvelines est une association départementale d'action sociale mais, de par ses prestations de restauration et d'hébergement, elle est une Entreprise à vocation sociale, à but non lucratif dont la gestion est désintéressée.

Les membres du Conseil d'Administration ont une volonté sans faille de conduire une politique économique, sociale et solidaire de proximité en direction de tous les agents du Ministère de l'intérieur et de leur famille en privilégiant la proximité et le dialogue ; l'humain étant au centre de toutes ses décisions pour mener à bien sa mission sociale.

Son objectif est de tisser un lien associatif de solidarité entre les hommes et les femmes de la police nationale; un lien reconnu indispensable par le ministère de l'intérieur dans le cadre du Plan de Prévention du Suicide.

L'ADASP Yvelines est reconnue comme un acteur exclusif dans le développement de l'action sociale en matière d'hébergement et de restauration.

« C'est également en leur qualité de personnels actifs de police et souvent par leur expérience antérieure du terrain, que ces personnels dirigeants de l'association, au-delà de la prestation en tant que telle, créent du lien et de la solidarité. A l'heure actuelle, ainsi que le souligne une nouvelle fois le rapport du médiateur de la police nationale, c'est une nécessité absolue pour la police nationale »

Michèle KIRRY,
Préfète,
Directrice des Ressources et des Compétences
de la Police Nationale
Paris, le 04/05/2016

Conseil d'Administration

(Mandat 2018 – 2021)

Bureau :

Président : Christian HAVELANGE

Vices – Présidents : Jacques MAURIE - Francis SAUVADET

Secrétaire Général : Raymond COZ

Trésorier Général : Carole NECTOUX

Secrétaire Adjoint : Didier GUILLARD

Trésorier Adjoint : Daniel FORTAIN

Administrateurs :

BERSANI François • COZ Raymond • FORTAIN Daniel • GUILLARD Didier • HAVELANGE Christian • KTORZA Virginie • KELLER Manuel • MAGNIEZ Sylvain • MAURIE Jacques • NECTOUX Carole • SAUVADET Francis • STRZEPEK Jean pierre • THIBOUST Cyril

Fonctionnement

L'Association ADASP Yvelines conduit son action au sein de quatre pôles d'activité.

- La vie associative
- Le Fonds Social solidarité
- **La restauration administrative**
- L'hébergement en foyer

Périmètre de la C.P.O.M. 2017 - 2020

Ressources humaines Au 31/12/2019

Fonctionnaires DRCPN - MAD : 5

3 policiers / 1 Ouvrier cuisinier / 1 agent technique

Salariés : 5 CDI

Prestataires

- Nettoyage :



Société de ménage pour l'entretien des locaux d'hébergement et les salles du restaurant

- HACCP :



Société d'expertise en hygiène et sécurité alimentaire

Rapport moral du Président

Ce rapport aurait dû vous être présenté début juin.

Au moment où je m'apprêtais à rédiger ce dernier, notre pays traversait une crise sanitaire sans précédent m'obligeant à reporter notre Assemblée Générale au cours de ce dernier trimestre.

Dans ce contexte qui nous dépasse tous, en ce mois d'octobre 2020 où je reprends l'écriture de ce rapport moral, face à l'épidémie et malgré une fermeture administrative, Je tiens à souligner le travail accompli et je remercie les élus de l'association et toute l'équipe des permanents de la Maison de la Police pour leur mobilisation.

Nous avons su être réactifs en adaptant un mode de fonctionnement eu égard aux directives sanitaires afin de protéger notre personnel et rassurer les abonnés du restaurant et nos hébergés en foyer.

Depuis sa création en 1957 par des policiers issus du monde syndical (la FASP), notre Association, conformément à ses statuts, a toujours poursuivi le même but. Celui de développer une action sociale de proximité en faveur de tous les personnels du ministère de l'intérieur ; policiers, personnels administratifs, scientifiques ou techniques affectés dans notre département et de leurs familles. C'est notre ADN.

Si ce dernier reste fondamentalement conforme aux valeurs défendues par les membres fondateurs de l'ADASP 78, la véritable évolution constatée depuis l'année 2010 se retrouve dans notre mode de fonctionnement et de gestion.

En nous confiant à titre exclusif la gestion des prestations d'action sociale dans les domaines d'activités de la restauration collective et de l'hébergement en foyer, le ministère de l'intérieur reconnaît l'ADASP des Yvelines « Maison de la Police » comme un véritable partenaire social.

Le premier semestre 2019 a été difficile en termes de fréquentation pour la restauration et l'hébergement, comme cela vous sera expliqué dans le rapport d'activité.

Je déplore, comme l'année précédente, le versement tardif de la subvention de fonctionnement pour notre restaurant mettant à mal notre trésorerie.

Nous avons été contraint , pour payer les salaires et régler les charges sociales de nos employés, de geler durant les trois premiers trimestres les

investissements urgents liés à la sécurité prévus dans notre Plan de rénovation de nos foyers.

Notre **mission sociale** étant en partie subventionnée par le ministère de l'intérieur (MAD – Salaires), nous impose une rigueur et une discipline sans faille dans notre gestion et notre fonctionnement au quotidien.

Les rapports d'activité et de gestion présentés par le secrétaire général et le trésorier général ainsi que ceux rédigés par le Commissaire aux comptes attesteront une fois encore de notre sérieux.

Ils affirmeront également notre souhait, pour les années futures, de conserver notre statut de partenaire social de proximité.

Ils confirmeront notre volonté de soutenir la politique sociale du ministère de l'intérieur dans le cadre de la prévention du suicide, du Burn out ou d'isolement chez nos collègues.

Nous en sommes tous conscients.

Malgré nos efforts, nous ne pourrons pas empêcher que cette crise sanitaire et ses conséquences économiques impactent directement ou indirectement l'activité de notre association.

Nous l'avons déjà anticipée.

Cette année, plus que jamais, le mot « **PARTENARIAT** », dont je vous retranscris ici la définition du petit Larousse :

« Système associant des partenaires sociaux ou économiques visant à établir des relations d'étroite collaboration »

devra être au centre de toutes nos décisions et de nos échanges afin de donner du sens à notre action sociale et nous permettre de poursuivre et de réaliser, dans les meilleures conditions, notre mission.

Il me reste à souhaiter, pour l'avenir de notre Association mais également pour toutes celles qui œuvrent en faveur de l'ensemble des personnels du ministère de l'intérieur, que l'année 2020 soit une année rapidement oubliée.

Je souhaite me tourner rapidement vers l'avenir et me consacrer avec l'ensemble de nos partenaires et de nos administrateurs, à ce pourquoi nous œuvrons au quotidien au sein de notre Maison de la Police des Yvelines.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Christian HAVELANGE

BILAN D'ACTIVITE

Présenté par Raymond Coz

Secrétaire Général

Depuis plus de soixante ans maintenant, l'ADASP 78 n'a de cesse de mener à bien la mission sociale au profit des agents du Ministère de l'Intérieur et de leurs familles.

Aujourd'hui encore notre association s'inscrit totalement dans le paysage social du département comme le soulignait le rapport de l'IGA suite à son contrôle effectué en 2016, et participe activement au soutien des agents du Ministère de l'Intérieur au travers de ses activités réparties en quatre pôles d'activité dont deux s'inscrivent dans le périmètre de la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Préfecture : la Restauration administrative et l'Hébergement social en foyer.

Les deux autres pôles dont je vous présente ci-dessous l'activité en 1^{ère} partie, hors périmètre de la convention, sont à considérer comme des outils indispensables pour le fonctionnement au quotidien de notre association.

1^{ère} Partie

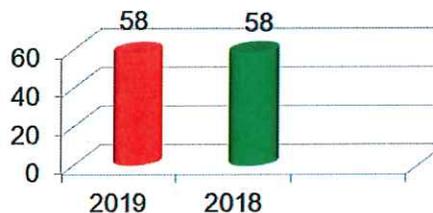
La vie associative

L'administration de l'Association est à la charge de trois membres élus permanents qui organisent les différentes réunions statutaires et en rédigent les Procès-Verbaux (Bureau, Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale annuelle), dans un souci d'efficacité et d'économie, nos Statuts réformés en 2014, et notamment l'Article 15, permettent de consulter les membres du Bureau et du Conseil d'Administration par voie électronique.

Les trois élus permanents, assurent également l'enregistrement des adhésions et dans le cadre d'acteur social de l'Association, les relations avec les délégués, les assistantes sociales, les mutuelles, les associations, les syndicats et les différents services de notre administration de tutelle en charge de la politique sociale du Ministère de l'Intérieur



Les adhésions : Un certain maintien



Malgré une baisse constante depuis plusieurs années dû au fait de la cessation de l'activité LOISIRS, on note pour cette année 2019 un certain maintien du nombre d'adhésions, provenant notamment de l'hébergement, alors qu'elle n'est pas obligatoire pour les agents du Ministère de l'Intérieur qui souhaitent bénéficier des prestations restauration et Hébergement.

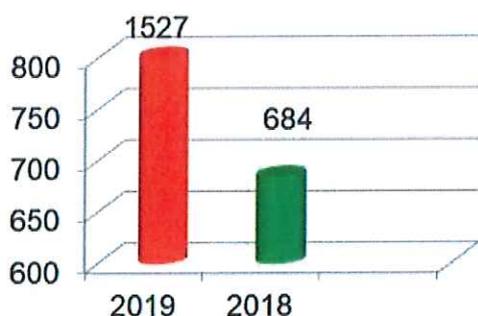
Ce nombre minimum d'adhérents permet de garantir une réelle démocratie au sein de l'Association.

Le Fonds Social Solidarité :

La subvention sociale « ADASP 78 » Restauration

Dans le cadre de notre action sociale en faveur des agents du Ministère de l'Intérieur, la création du Fonds Social Solidarité en 2015 permet depuis, à l'ADASP 78 d'aider les agents les plus modestes par la mise en place d'une subvention supplémentaire « ADASP 78 » venant s'ajouter à la subvention de restauration interministérielle.

Reconduite en 2019, cette subvention sociale « ADASP 78 » dont le montant au 1er Janvier était de 1,24 € a été étendue à compter du 1er septembre 2019 (Sur décision du Conseil d'Administration) à tous les agents du Ministère de l'Intérieur relevant du périmètre DRCPN et DRH bénéficiant de la subvention interministérielle et dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480.



Nombre de repas subventionnés

Agents abonnés ayant bénéficié de cette subvention

	2019	2018
DRCPN	86	23
DRH	40	9

Le soutien aux amicales de police



10 amicales de police subventionnées

Toujours dans le cadre de notre politique sociale envers les agents du Ministère de l'Intérieur, et en partenariat avec la Direction Départementale de Sécurité des Yvelines, l'ADASP 78 a pour mission de gérer les distributeurs de boissons implantés dans les commissariats du département.

En reversant, aux amicales conventionnées avec notre association, jusqu'à 50 % de la redevance ht perçue de la société en charge des distributeurs de boissons, l'ADASP 78 soutient les actions sociales de proximités (arbre de Noël, cohésion social etc...).

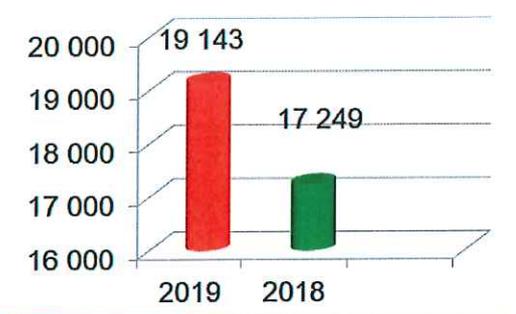
2nd Partie

La Restauration et l'Hébergement social

Comme évoqué en introduction, ces deux pôles s'inscrivent dans le cadre de la convention de partenariat d'objectifs et de moyens signée pour une durée trois ans avec la Préfecture des Yvelines.

Dans le respect de cette convention, l'ADASP 78 transmet régulièrement, le bilan de l'activité de ces deux pôles, notamment le nombre de repas subventionnés aux agents du Ministère de l'Intérieur pour le pôle Restauration, et le nombre de lits occupés mensuellement ainsi que le nombre de demandes d'hébergement satisfaites pour le pôle Hébergement.

La Restauration administrative



FONCTIONNEMENT

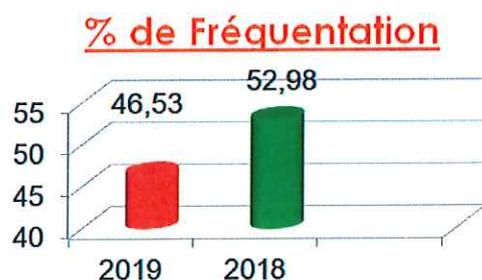
4 MAD + 5 salariés (31/12/2019)

Capacité d'accueil : 150 places

Jours d'ouverture : 216 (211 en 2018)

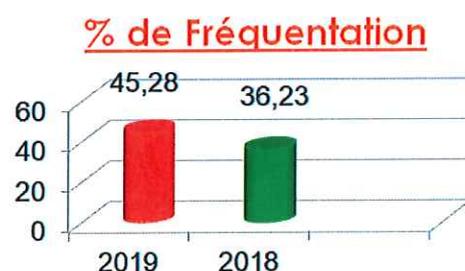
Moyenne repas / jour : 88.63 (81.75 en 2018)

Malgré un regain de fréquentation toutes administrations confondues (19 143), alors que nous constatons une baisse sensible en 2018 (17 249), le nombre de repas servis aux agents du Ministère de l'Intérieur est en baisse, alors que celui des administrations conventionnées est en hausse, c'est ce chiffre qui nous permet de retrouver un nombre global de repas sensiblement égal à celui de 2017 (19 723).



Agents du Ministère de l'Intérieur

+ Gendarmerie (0.27 % en 2019)



Agents d'Administrations conventionnées

(DDT 78, DRIEE 78, UVSQ, Trésorerie Municipale)

Nota : La fréquentation des autres abonnés (Collectivités territoriales, DDI, passagers autre administrations ...etc) représente en 2019 : 7.92 %

Nombre de demande de badges enregistrée : 127 contre 98 en 2018

Les nombreux mouvements sociaux tels que « gilets jaunes », manifestations du milieu hospitalier, grèves et manifestations organisées par les syndicats contre la réforme des retraites ont provoqué une mobilisation des policiers sur le terrain et par voie de conséquence des agents de l'administration sédentaire.

Les diverses restructurations des services, et aménagements horaires, effectués depuis deux ans notamment dans les commissariats, réduisant le temps de pause méridienne, ne sont pas non plus innocents à cette baisse de fréquentation des agents du Ministère de l'Intérieur.

Malgré cela, la reconduite de la subvention sociale « ADASP 78 » et son extension aux agents dont l'indice est inférieur ou égal au 480 à partir du mois de septembre, nous a permis de constater une augmentation de la fréquentation par ces agents en fin d'année.

Nous n'omettons pas non plus de souligner la concurrence directe avec le restaurant de la Trésorerie Générale permettant aux agents du Ministère de l'Intérieur, dont l'indice majoré est inférieur à 480, de se restaurer à moindre coût en bénéficiant d'une subvention non négligeable.

Nota : La subvention sociale repas versée aux agents est entièrement financée par le Fonds social solidarité de notre association.

Loi Egalim : Depuis le dernier trimestre 2018 nous mettons tout en œuvre pour essayer d'appliquer ses critères en adéquation avec notre budget, les produits issus de l'agriculture biologique restant encore assez onéreux et parfois incompatibles avec le prix de notre formule repas proposé aux agents de notre ministère.

Afin de proposer des plats alliant la qualité et l'équilibre. 80 % de nos plats et desserts sont transformés et cuisinés sur place.



Hygiène : La société ayant rédigé notre Plan de maîtrise sanitaire est experte en hygiène et sécurité alimentaire. Elle est en charge d'un contrôle régulier et aléatoire de notre cuisine.

Travaux d'investissement : Réfection complète (30 m²) du toit situé au-dessus des sanitaires du restaurant.

L'Hébergement social

L'ADASP 78, acteur essentiel de notre tissu social

Depuis le début de son existence, l'ADASP 78, continue d'assumer et d'assurer sa mission d'action sociale dans le cadre de l'hébergement temporaire d'urgence, en proposant de façon concrète et sans délais, des solutions d'hébergement aux agents du Ministère de l'Intérieur affectés dans le département où sur la région Ile de France.

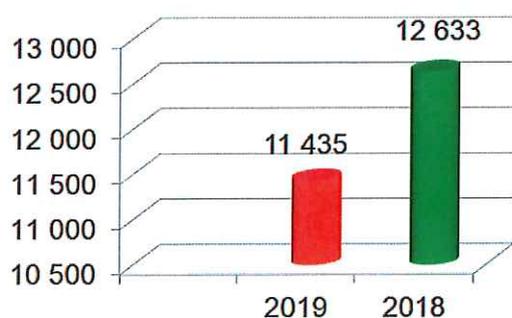
L'association répond également aux sollicitations de la part des services sociaux du Ministère de l'Intérieur, pour des agents se trouvant en situation difficile ou précaire.

Notre capacité d'accueil était au 1er Janvier 2019 de 48 lits, pour baisser progressivement à 43 lits au 31 décembre 2019 : 3 chambres de deux lits ont été transformées en chambres individuelles et une chambre de deux lits a été condamnée dans l'attente de travaux.

Cette baisse en capacité d'accueil s'inscrit logiquement dans le cadre de notre plan pluriannuel de rénovation de nos foyers afin d'assurer un « bien être » à nos hébergés qui en ont réellement besoin.

Les nuitées : le pôle hébergement a subi une nouvelle baisse de 9,5 %,

Soit 1 198 nuitées en moins.



Lits occupés : sur 1 mois, la moyenne est de 31 lits pour 35 lits en 2018.

Accueil : 66 résidents en 2019 pour 67 en 2018, et nous avons enregistré 31 arrivées pour 36 départs.

Nota : 46 Résidents sont des agents du M.I. (69,69 %), 17 du M.J. (25,75 %), 2 gendarmes (3%), et 1 policier Municipal (1,5 %).

Cette baisse de fréquentation est le reflet d'un changement et d'évolution d'un certain nombre de critères :

Le recrutement localisé qui permet aux agents déjà implantés dans le département ou la région, d'être déjà logés, mais aussi l'obtention de logements sociaux plus rapide qu'autrefois, force est de constater que les fonctionnaires trouvent un logement en deux ou trois mois aujourd'hui quand il fallait bien plus auparavant, mais le facteur essentiel à cette baisse de fréquentation dans nos foyers, est surtout le très faible recrutement et le nombre infime d'affectations dans le département des Yvelines, y compris dans le corps des Adjoints de sécurité qui d'autant plus sont recrutés localement et souvent déjà logés. La demande de chambre individuelle plus importante qu'il y a quelques années et à laquelle nous ne sommes pas en mesure de répondre rentre également en ligne de compte.

En revanche, l'ADASP 78, était en 2019 en capacité de répondre à cent pour cent des demandes même si deux demandes ont été annulées par les demandeurs, ayant trouvé une autre solution.

La convention signée entre l'ADASP 78 et la Fondation d'Aguesseau du Ministère de la Justice en 2013, reconduite chaque année, permet d'accueillir dans nos structures les agents de ce Ministère affectés principalement sur Versailles et Bois-d'Arcy. Grace au recrutement important réalisé chaque année par cette administration, cela nous permet de maintenir un Chiffre d'affaire régulier sur ce pôle. Par le versement d'une subvention par lit occupé, à notre **Fonds Social Solidarité** la Fondation d'Aguesseau participe activement à notre **Plan Pluriannuel de rénovation** de nos foyers.

Travaux d'investissement :

Le Plan pluriannuel de rénovation

Ce plan mis en place depuis 2009 pour la rénovation de nos foyers, qui s'appuie sur trois critères, « SECURITE », « HYGIENE » et « CONFORT », a permis chaque année d'engager des travaux importants dans les trois domaines toujours afin d'assurer du mieux dans la vie de tous les jours de nos hébergés.



Les investissements n'ont pu être réalisés qu'à partir du dernier trimestre 2019.

La subvention de fonctionnement du Restaurant n'ayant pas été versée au cours de second trimestre nous a contraints à geler nos projets. Le budget prévu pour ces travaux a été prêté au restaurant pour assurer son fonctionnement.

Sécurité : Préconisations de la société de contrôle VERITAS

- Remplacement d'un coffret électrique et mise en conformité des deux chaufferies

Hygiène et Confort :

- Foyer Vergennes : Rénovation de la salle de vie, d'une chambre double transformée en chambre individuelle, ainsi que la rénovation d'une salle de bain
- Foyer Etape : Mise aux normes de l'antenne et rénovation complète d'une des cages d'escalier et d'un des couloirs du RDC.

Tous ces travaux réalisés depuis 2009, nous permettent non seulement de maintenir en l'état le patrimoine qui nous est confié, mais aussi d'y apporter les améliorations nécessaires au bien-être de nos collègues Policiers et Agents du Ministère de l'Intérieur.

Nos Partenaires



DRCPN SDPAS-BPQVT



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAISSE D'ÉPARGNE





www.maisondelapolice.com

N° SIRET 785 145 277 00014

Code APE 5629 B

RAPPORT DE GESTION 2019

présenté au nom du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 31/12/2019 et, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toute précision et tout renseignement complémentaire concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE CONSOLIDEE DE L'ASSOCIATION

L'ADASP Yvelines, Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, sous convention de partenariat avec le ministère de l'intérieur, a poursuivi en 2019 ses objectifs principaux que sont l'hébergement social et la restauration administrative.

Dans le cadre de notre activité sociale, nous avons mené une action au restaurant en faveur des agents du Ministère de l'Intérieur (périmètres DRCPN et DRH) dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480. Cette action, financée par le fonds social, a représenté un budget de 1 893€ (1 527 subventions à 1.24€) et a permis aux agents de déjeuner au sein de notre restaurant à moindre coût (participation de l'agent égale à 4.50€ pour un prix du repas de 7€).

Nous avons également réalisé une action sociale en faveur des amicales de Police conventionnées avec l'ADASP 78 : le fonds social a reversé 6 512€ sur les 16 959€ de redevance perçue de la société exploitant les distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides et confiseries.

Situation et évolution de l'activité de l'Association au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31/12/2019 l'activité de l'Association a été la suivante :

- Diminution de -1% des produits d'exploitation (770 K€ en 2019 contre 780 K€ en 2018).
- Augmentation de +3% des charges d'exploitation (771 K€ en 2019 contre 745 K€ en 2018).
- A noter que l'augmentation du coût des agents MAD (336 K€ en 2019 contre 325 K€ en 2018) n'a pas d'impact puis qu'elle est enregistrée dans les mêmes proportions en charges et en produits.

POLE RESTAURATION

- Augmentation de la fréquentation avec un nombre de jours d'ouverture en légère hausse (216 jours d'ouverture pour 19 143 repas en 2019 soit 88.62 repas/jour contre 211 jours d'ouverture pour 17 249 repas en 2018 soit 81,75 repas/jour).
- Augmentation de +6% du chiffre d'affaires (177 K€ en 2019 contre 168 K€ en 2018).
- Marges brutes en diminution (43% en 2019 contre 45% en 2018).
- Ticket moyen en baisse (9.27€ en 2019 contre 9,74€ en 2018).
- Augmentation de +3% des produits d'exploitation (659 K€ en 2019 contre 638 K€ en 2018).
- Augmentation de +5% des charges d'exploitations (661 K€ en 2019 contre 633 K€ en 2018).
- L'activité a été subventionnée en partie par la Préfecture des Yvelines pour un montant 95 K€ et pour partie le pôle FONDS SOCIAL ; en matière de fonctionnement (26 K€ en 2019 contre 14 K€ en 2018) et en matière d'investissement (11 K€ en 2019 contre 5 K€ en 2018).
- Il est à préciser une augmentation des salaires des MAD (336 K€ en 2018 contre 325 K€ en 2018).
- Le résultat net est à l'équilibre avec un léger déficit de 266€ (contre un résultat bénéficiaire de 3 558€ en 2018).

POLE HEBERGEMENT

- Baisse de la fréquentation (11 433 nuitées en 2019 contre 12 633 nuitées en 2018) soit un taux de remplissage de 66.41% pour l'année 2019 contre 72,11% en 2018).
- Baisse de -9% du chiffre d'affaires (138 K€ en 2019 contre 152 K€ en 2018).
- Maintien du coût nuitée (12.11€ en 2019 contre 12€ en 2018).
- Augmentation de +5% des produits d'exploitation (174 K€ en 2019 contre 166 K€ en 2018).
- Augmentation de +7% des charges d'exploitation (172 K€ en 2019 contre 161 K€ en 2018).
- Le résultat net est bénéficiaire de 1 075€ (contre un résultat bénéficiaire de 4 640€ en 2018).

POLE SIEGE

- Maintien des produits d'exploitation (4 K€ en 2019 contre 4 K€ en 2018) avec le même nombre d'adhérents (58).
- Baisse de -8% des charges d'exploitation (10 K€ en 2019 contre 11 K€ en 2018).
- Le résultat net est déficitaire de 5 308€ (contre un résultat déficitaire de 6 368€ en 2018).

POLE FONDS SOCIAL

- Augmentation de +20% des produits d'exploitation (81 K€ en 2019 contre 67 K€ en 2018).

- Augmentation de +111% des charges d'exploitation (76 K€ en 2019 contre 36 K€ en 2018).
- Le résultat net est bénéficiaire de 6 782€ (contre un résultat bénéficiaire de 33 394€ en 2018).

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/19, la pandémie (crise sanitaire COVID 19) nous a contraint à un arrêt total de l'activité. Le restaurant a dû fermer sur décision administrative, du 17/03/2020 au 02/06/2020 et l'ensemble des salariés (5) a été placé dans le dispositif de l'activité partielle.

La direction a pris la décision de maintenir la fermeture jusqu'au 09/06/2020. La reprise des salariés s'est faite progressivement : un salarié a repris à temps plein le 08/06/2020 et deux autres salariés ont repris le 15/06/2020, l'un à temps plein et l'autre à temps partiel (31 heures). Les deux derniers salariés n'ont repris que le 24/08/2020, l'un à temps plein et l'autre à temps partiel (32.50 heures).

Depuis la réouverture du restaurant, le 10/06/2020, nous déplorons une reprise très timide de l'activité. Le restaurant a subi une perte de chiffres d'affaire de plus de 73% sur la période du 15/03/2020 au 15/05/2020 par rapport à la même période de l'année précédente (8 843€ contre 33 121€). Depuis la reprise du 10/06/2020, le nombre de repas servi est également en baisse. Sur la période du 10/06/2020 au 30/09/2020 nous enregistrons 3 113 repas contre 4 677 par rapport à la même période de l'année précédente.

Eu égard à cette baisse significative du nombre de repas pris au sein de notre restaurant, et compte-tenu de la période de vacances scolaires, l'ensemble des salariés est placé en activité partielle du 19/10/2020 au 30/10/2020.

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons que l'Association n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2020 sont les suivants :

- Maintenir une gestion désintéressée de notre Association en tenant compte des missions et des objectifs définis par la Préfecture des Yvelines et le Ministère de l'Intérieur (conventions pluriannuelles) en matière de restauration et d'hébergement.
- Maintenir une tarification adaptée au restaurant et à l'hébergement en respectant l'utilité sociale et non lucrative de notre Association.
- Poursuivre la politique de rénovation de nos foyers d'hébergement.
- Perpétuer les valeurs fondamentales d'entraide, de partage et de solidarité.
- Satisfaire le fonctionnement du restaurant administratif et de l'hébergement social avec les nouvelles mesures définies par la crise sanitaire.
- Maintenir les emplois compte tenu de la crise sanitaire.

- Maintenir la pérennité de l'Association compte tenu des contraintes économiques durant cette crise sanitaire.

RESULTAT - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels 2019 ont été réalisés avec l'assistance d'un expert-comptable et contrôlé par un commissaire aux comptes.

L'ADASP 78 se compose de 4 pôles d'activité :

- La restauration : restaurant administratif et social.
- L'hébergement : accueil temporaire et d'urgence en foyer.
- Le siège : vie associative.
- Le Fonds Social : soutien aux projets d'action sociale (investissement, fonctionnement)

Les comptes présentés tiennent compte des 4 activités confondues.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le montant des cotisations s'élève à 2 496 euros contre 2 496 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des ventes de biens s'est élevé à 16 335 euros contre 17 026 euros pour l'exercice précédent -4,06 %.

Le montant des ventes de prestations de services s'est élevé à 299 505 euros contre 302 495 euros pour l'exercice précédent -0,99 %.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 437 324 euros contre 444 690 euros pour l'exercice précédent -1.66 %.

Le montant des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation s'élève à 7 583 euros contre 6 863 euros pour l'exercice précédent +10,49%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 785 euros contre 6 821 euros pour l'exercice précédent -0,52%.

Les produits d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 770 028 euros contre 780 391 euros pour l'exercice précédent -1.33%.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 10 907 euros contre 11 701 euros pour l'exercice précédent -6.79%.

Le montant des achats de matières premières et variations de stocks s'élève à 79 228 euros contre 70 667 euros pour l'exercice précédent +12,11%.

Le montant des achats d'autres approvisionnements et variations de stocks s'élève à 17 807 euros contre 15 961 euros pour l'exercice précédent +11,57%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 149 695 euros contre 157 382 euros pour l'exercice précédent -4.88%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 8 468 euros contre 8 593 euros pour l'exercice précédent -1.45%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 440 979 euros contre 411 832 euros pour l'exercice précédent +7.08%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 25 879 euros contre 26 667 euros pour l'exercice précédent -2.95%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 26 767 euros contre 31 366 euros pour l'exercice précédent -14.66%.

Le montant des autres charges s'élève à 11 701 euros contre 11 322 euros pour l'exercice précédent +3.35%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 771 431 euros contre 745 491 euros pour l'exercice précédent +3.48%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice -1 404 euros contre +34 900 euros pour l'exercice précédent -104.02%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 91 euros (+48 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à -1 313 euros contre +34 949 euros pour l'exercice précédent -103.76%.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de +3 595 euros contre +276 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2019 se traduit par un bénéfice de 2 283 euros contre un bénéfice de 35 224 euros pour l'exercice précédent -95.52%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 2 283 euros.

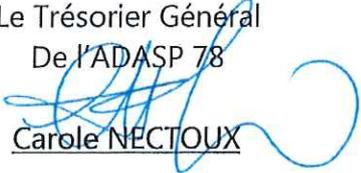
Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de 2 283 euros en totalité au report à nouveau qui s'élève ainsi à 33 275 euros.

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association seraient de 926 256 euros.

ADASP Yvelines
12 rue de Vergennes
78000 Versailles
Tél. 01.39.50.45.11 - Fax 01.39.50.76.35
www.maisondelapolice.com

Fait à Versailles, le 07/10/2020

Le Trésorier Général
De l'ADASP 78


Carole NECTOUX



Les faits marquants à retenir en 2019 :

Chiffre d'affaires



CDA
Auditor
commissaire aux comptes

- Restauration : **177 382 €** contre 167 942 € + 5.62 %
- Hébergement : **138 458 €** contre 151 579 € - 8.66 %
- Siège : **0 €**
- Fonds Social : **0 €**

Comptes consolidés (4 pôles) = **315 840 €** contre 319 521 € (- 1.15 %)

Produits d'exploitation

Charges d'exploitation

770 028 € contre 780 391

771 431 € contre 745 491 €

- Restauration : **659 089 €** contre 638 161 €
- Hébergement : **173 547 €** contre 166 071 €
- Siège : **4 434 €** contre 4 251 €
- Fonds Social : **80 760 €** contre 67 100 €
- Restauration : **661 183 €** contre 632 634 €
- Hébergement : **172 473 €** contre 161 431 €
- Siège : **9 795 €** contre 10 672 €
- Fonds Social : **75 783 €** contre 35 946 €

Résultat Net Consolidé : **2 283 €** contre 35 224 €

- Restauration : **- 266 €** contre 3 558 €
- Hébergement : **1 075 €** contre 4 640 €
- Siège : **- 5 308 €** contre - 6 368 €
- Fonds Social : **6 782 €** contre 33 394 €

Patrimoine foncier + matériel après amortissement

Trésorerie : Disponibilités : **197 136 €** contre 147 852 € en 2018

Capacité d'Auto Financement : **29 050 €** contre 66 590 € en 2018

Valeur Actif immobilisé : **929 273 €** contre 910 186 € en 2018

Les Comptes après avoir été approuvés par l'Assemblée Générale
seront publiés au Journal Officiel*

* « Le dépôt des comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes des associations et des fondations est obligatoire lorsque le montant total des dons et/ou des subventions au cours de l'exercice atteint 153000€. Le dépôt des comptes ainsi que le rapport du commissaire aux comptes des fonds de dotation est obligatoire. La publication s'effectue exclusivement par voie électronique et sera facturée au tarif en vigueur à la date de diffusion. »

[Menu](#)[Accueil](#) [Déposer / Rectifier vos comptes](#)[Déconnexion](#)

Publier vos comptes annuels d'association, de fondation ou de fonds de dotation

Confirmation de dépôt
Votre dépôt a été validé le 02/11/2020 14:12.

« La publication s'effectue exclusivement par voie électronique. »

N° SIREN : 785145277

Titre de l'association, du fonds de dotation ou de la fondation.
ASS DEPART ACTION POLICIER S O

Titre court
ADASP 78

Adresse de gestion
La maison de la Police
12 rue de vergennes
78000 VERSAILLES

Adresse du site Internet de l'association, du fonds de dotation ou de la fondation :
<http://www.maisondelapolice.com>

Date de clôture de l'exercice comptable
31/12/2019

Date de dépôt
02/11/2020 14:12

Dépôt
 Initial
 Rectificatif (0)

Forme juridique
Association

Montants perçus aux titres de :
Dons : 0€
Subventions : 437 323,00€

Numéro RNA :
W784001318

Type de cause faisant appel à la générosité publique
Cause sociale

Informations concernant le déposant non publiées sur le site de consultation :

Christian HAVELANGE
Président

[Aide](#)
[Accessibilité](#)
[À propos](#)
[Mentions légales](#)
[Nous contacter](#)
[Plan du site](#)

[données personnelles](#)
[gestion des cookies](#)
[données ouvertes](#)
[répertoire des informations publiques \(DILA\)](#)
[data.gouv.fr](#)
[boamp.fr](#)
[bodacc.fr](#)
[info-financiere.fr](#)
[service-public.fr](#)
[legifrance.gouv.fr](#)
[vie-publique.fr](#)
[gouvernement.fr](#)
[france.fr](#)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

ASSOCIATION ADASP DES YVELINES

Siège social : 12 rue de Vergennes - 78000 VERSAILLES

ADASP des Yvelines

12 rue de Vergennes

78000 VERSAILLES

À l'assemblée générale de l'Association **ADASP des Yvelines**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l' , nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **ADASP des Yvelines** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le trésorier le 16/09/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier arrêté le 16/09/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Germain En Laye,
Le 12/10/2020



Pour la société CDA Audit,
Christian Chapuis
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 680,20	2 680,20		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	381 122,54		381 122,54	381 122,54
Constructions	954 256,91	443 977,05	510 279,86	490 005,02
Installations techniques, matériels	129 420,88	120 699,39	8 721,49	12 786,59
Autres immobilisations corporelles	132 737,24	103 598,00	29 139,24	26 261,55
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations Financières (2)				
Particip. et créances rattach. à des part.				
Prêts				
Autres Immobilisations financières	10,20		10,20	10,20
TOTAL (I)	1 600 227,97	670 954,64	929 273,33	910 185,90
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros	8 426,30		8 426,30	7 858,49
Marchandises	1 499,52		1 499,52	1 406,70
Avances et acomptes versés sur commandes	1 678,96		1 678,96	
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	6 186,13		6 186,13	7 446,92
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	350 342,82		350 342,82	334 114,77
Valeurs mobilières de placement	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Disponibilités	194 135,59		194 135,59	144 851,71
Charges constatées d'avance (3)	4 520,77		4 520,77	3 189,70
TOTAL (III)	569 790,09		569 790,09	501 868,29
Frais d'émission d'emprunt (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 170 018,06	670 954,64	1 499 063,42	1 412 054,19

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

100049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Première situation nette établie	892 980,65	892 980,65
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	30 992,18	-4 232,08
Excédent ou déficit de l'exercice	2 282,69	35 224,26
	<i>Situation nette</i>	<i>923 972,83</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	926 255,52
		923 972,83
Comptes de liaison	24,06	24,06
	TOTAL (II)	24,06
		24,06
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL (III)	
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (IV)	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	122 857,64	72 379,93
Emprunts et dettes financières diverses (3)	14 272,20	16 232,20
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	6 030,14	9 390,59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 417,62	25 264,21
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	355 987,39	345 262,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 715,71	3 594,00
Autres dettes	4 503,14	3 093,22
Produits constatés d'avance		12 840,84
	TOTAL (V)	572 783,84
		488 057,30
Ecarts de conversion passif		(VI)
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 499 063,42
		1 412 054,19

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

572 783,84

122 857,64

69 543,47

BILAN PASSIF

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

Du 01/01/2019
au 31/12/2019

Du 01/01/2018
au 31/12/2018

(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Cotisations	2 496,00	2 496,00
Ventes de biens	16 335,45	17 026,24
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	299 505,11	302 495,16
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	437 323,88	444 689,99
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	7 582,56	6 862,74
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Autres produits	6 784,79	6 821,23
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	770 027,79	780 391,36
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	10 999,76	11 383,39
Variation de stocks de marchandises	-92,82	317,39
Achats de matières premières et de fournitures	79 397,20	69 825,09
Variation de stocks de matières premières et de fournitures	-169,32	841,51
Achats d'autres d'approvisionnements	18 206,10	18 072,46
Variation de stocks d'approvisionnements	-398,49	-2 111,35
Autres achats et charges externes *	149 694,78	157 381,99
Aides financières	8 468,18	8 592,64
Impôts, taxes et versements assimilés	440 978,84	411 832,15
Salaires et traitements	25 879,36	26 667,20
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	26 766,55	31 366,13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	11 701,32	11 322,43
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	771 431,46	745 491,03
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-1 403,67	34 900,33
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	52,87	45,00
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	62,50	395,17
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	115,37	440,17

COMPTE DE RÉSULTAT

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	24,34	391,81
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	24,34	391,81
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	91,03	48,36
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 426,15	2 239,94
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	4 426,15	2 239,94
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	830,82	1 964,37
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	830,82	1 964,37
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	3 595,33	275,57
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	2 282,69	35 224,26
TOTAL DES PRODUITS	774 569,31	783 071,47
TOTAL DES CHARGES	772 286,62	747 847,21
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	2 282,69	35 224,26
	2 598,03	3 818,89
* Y compris : <i>Redevances de crédit-bail mobilier</i>		
<i>Redevances de crédit-bail immobilier</i>	2 620,85	
(1) <i>Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>	830,82	1 964,37
(2) <i>Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	3 595,33	275,57
(3) <i>Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de</i>		

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Information	
		Non significative	Non applicable
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	0		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS			
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
COMMENTAIRE	0		

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 680			
CORPORELLES	Terrains		381 123			
	Constructions	Sur sol propre	457 347			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	460 795		36 115	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		129 421			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	102 326		13 134	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique	20 672			
		Emballages récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL	1 551 684		49 249	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières		10			
		TOTAL	10			
		TOTAL GENERAL	1 554 374		49 249	
CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 680	
CORPORELLES	Terrains				381 123	
	Constructions	Sur sol propre			457 347	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			496 910	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				129 421	
		Inst. gal. agen. amé. divers		3 395	112 065	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			20 672	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
		TOTAL		3 395	1 597 538	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				10	
		TOTAL			10	
		TOTAL GENERAL		3 395	1 600 228	

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 680		2 680
Terrains				
Constructions		44 362		44 362
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	383 775	15 840		399 615
Inst. techniques matériel et outil. industriels	116 634	4 065		120 699
Autres immob. corporelles				
Inst. générales agencem. amén.	52 316	940		53 256
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	19 244	800		20 044
Emballages récupérables divers	25 177	5 121		30 297
TOTAL	641 508	26 767		668 274
TOTAL GENERAL	644 188	26 767		670 955

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements							
TOTAL							
A. Immob. Incorpor.							
TOTAL							
Terrains							
Const.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier Inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	1 406,70	1 499,52	1 406,70	1 499,52
Matières premières	3 111,02	3 280,34	3 111,02	3 280,34
Autres approvisionnements	4 747,47	5 145,96	4 747,47	5 145,96
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	9 265,19	9 925,82	9 265,19	9 925,82

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations			
		Prêts (1) (2)			10
		Autres immobilisations financières	10		
ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			
		Autres créances clients	6 186	6 186	
		Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Impôts sur les bénéficiés			
		Etat & autres	3 591	3 591	
		coll. publiques	343 435	343 435	
		Divers			
		Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	3 316	3 316		
	Charges constatées d'avance	4 521	4 521		
	TOTAUX	361 060	361 050	10	
Renvois	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
		des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 521
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 521

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	5 809
Autres créances	345 009
Disponibilités	
TOTAL	350 819

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	892 980,65			892 980,65
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	-4 232,08	227 325,11	192 100,85	30 992,18
Excédent ou déficit de l'exercice	35 224,26	1 895 285,59	1 928 227,16	2 282,69
TOTAUX	923 972,83	2 122 610,70	2 120 328,01	926 255,52

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	122 858	122 858		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	14 272	14 272		
Fournisseurs & comptes rattachés	42 418	42 418		
Personnel & comptes rattachés	4 395	4 395		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	13 000	13 000		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 388	1 388		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	337 205	337 205		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés	26 716	26 716		
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	4 503	4 503		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	566 754	566 754		
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.				
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 350
Dettes fiscales et sociales	341 365
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	26 716
Autres dettes	2 775
TOTAL DES CHARGES À PAYER	401 206

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Aucune provision pour engagement retraite n'a été comptabilisée au 31/12/2018. Compte tenu du jeune âge des salariés de l'équipe en place, l'Association n'aura pas à prévoir de décaissement pour départ à la retraite dans les 5 années à venir.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						

TOTAL (1)

	Autres	Dirigeants	Provisions			Montant
Engagements en matière de pensions						

TOTAL

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						

TOTAL

ANNEXE ASSO NOUVELLE CHARTE

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evénement postérieur à la clôture des comptes au 31/12/2019 : crise sanitaire COVID-19.
Il est rappelé qu'il y a eu une fermeture administrative du 17/03/2020 au 02/06/2020.
La direction a pris la décision de maintenir la fermeture jusqu'au 10/06/2020.
Cette crise a eu des répercussions sur les délais de production des comptes annuels et tenue d'assemblée.

Alors, quels objectifs et orientations pour notre association en 2020 ?

Avec la meilleure volonté, cela dépendra évidemment de :

- La signature de nos conventions de partenariat (prévue fin juin) avec le ministère de l'intérieur et la préfecture des Yvelines.
- La réalisation des objectifs 2020 définis dans la convention de partenariat avec la préfecture des Yvelines dépendra inévitablement des moyens humains et financiers mis à notre disposition.
- La convention d'occupation (renouvellement) pour une durée de 5 ans avec l'établissement public du château de Versailles afin de poursuivre notre plan de rénovation de notre foyer « l'ETAPE » engagé depuis 2009 en donnant la priorité au remplacement de la chaudière.

Dans le cadre de nos conventions de restauration avec certaines administrations extérieures, nous devons réfléchir afin de mieux encadrer la perception du droit d'entrée nécessaire au financement des salaires et charges du personnel en repensant nos accords de partenariat dans l'intérêt de l'association.

Pour terminer, je consulterai par voie électronique le conseil d'administration, fin de l'année 2020, pour proposer une révision de nos statuts et de notre règlement intérieur afin de les adapter à notre mode de fonctionnement et anticipant les contraintes liées à d'éventuelles crises sanitaires ou autres.

Le président

Christian HAVELANGE